

Fiche pratique MDPH en ligne : ***Gestion des accès partagés***

Avril 2026

Généralités

Le partage d'accès permet à un usager d'**autoriser un tiers à consulter ses dossiers**, dans un cadre défini.



Responsabilité des usagers

Les partages se font **sous l'entière responsabilité des usagers**, qui sont informés des données partagées et des impacts associés. Le système ne vérifie pas la légitimité de l'accès accordé.



Sécurisation du partage

L'invitant renseigne **l'adresse mail** et le **numéro de téléphone mobile** du tiers invité.
Le tiers confirme son accès via un **lien reçu par mail** puis un **code reçu par SMS**, afin de sécuriser le partage.

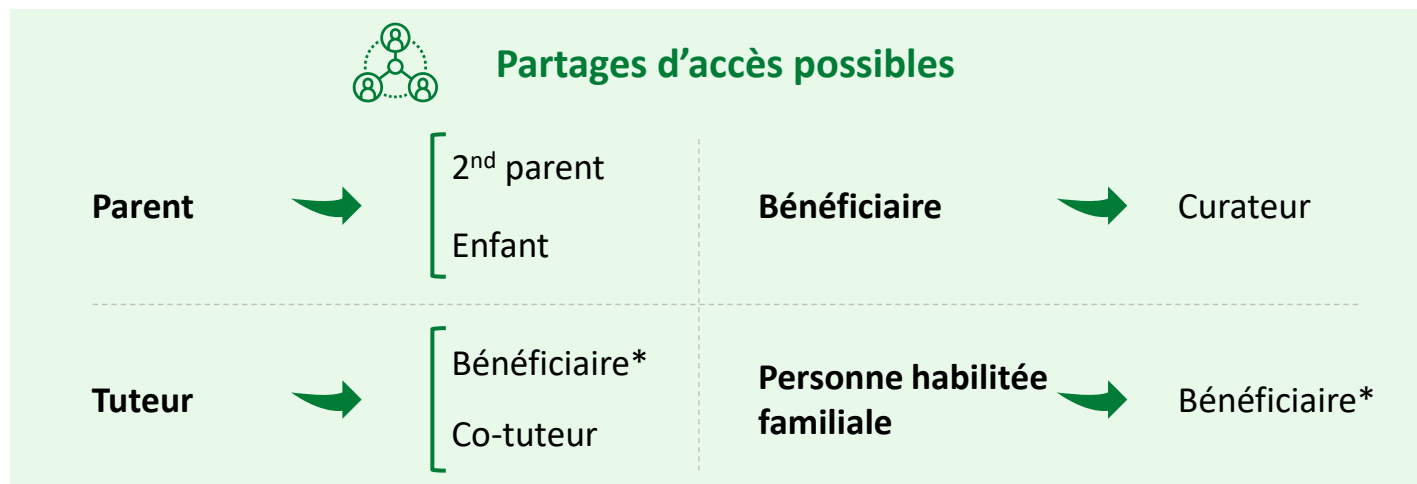


Gestion des accès

Un accès peut être **révoqué** à tout moment par **l'invitant**.
Il peut également être **refusé** ou **annulé** à tout moment par la **personne invitée**.

Généralités – partages d'accès possibles

- Dans la cadre de la gestion des accès partagés, il existe différents **types d'accès** pouvant être attribués à un tiers. Ces accès sont schématisés dans le tableau ci-dessous.
- Les personnes en **gras** sont les **invitants**, tandis que les rôles situés à droite de la flèche ➡ correspondent à la **personne invitée**.



*Majeur sous tutelle ou sous habilitation familiale

- Les dossiers d'un **bénéficiaire mineur** ne peuvent être partagés qu'au **second parent** ou à **l'enfant lui-même**,
- Les dossiers d'un **bénéficiaire majeur** pourront être partagés avec tous les autres types d'accès (**bénéficiaire majeur sous tutelle, bénéficiaire sous habilitation familiale, co-tuteur** ou **curateur**), indépendamment du contenu des dossiers champs sélectionnés dans le(s) dossier(s).

Généralités



Partage des dossiers d'un bénéficiaire

Un partage d'accès porte sur l'ensemble des dossiers et droits d'un bénéficiaire. Cela inclut les dossiers en cours de saisie, en cours de traitement et également les dossiers de l'historique, clôturés ou décidés.



Types de dossiers partagés

Il est possible de partager les dossiers dont le bénéficiaire est le propriétaire du compte (onglet « Mon dossier ») et les dossiers d'un autre bénéficiaire (onglet « Mes bénéficiaires »).



Invité sans compte MDPH en ligne

Les dossiers peuvent être partagés à n'importe quelle adresse mail, qu'elle soit rattachée à un compte MDPH en ligne ou non. Pour accéder aux dossiers partagés, il sera néanmoins nécessaire pour l'invité de se connecter ou de se créer un compte.



Accès temporaire

Il est possible d'accorder un accès temporaire à un tiers en saisissant une date de fin d'accès (obligatoire dans le cadre de curatelles et de co-tutelles).



Consultation ou modification

En fonction du rôle attribué à la personne invitée, cette dernière possèdera des droits de consultation et/ou de modification (la fonctionnalité de modification sera implémentée dans une version ultérieure).



Historique

L'utilisateur partageant des accès aux dossiers qu'il a saisis peut à tout moment consulter la liste des accès en cours et l'historique de tous les partages effectués, à des fins de traçabilité.

Questions fréquentes



Je souhaite partager uniquement un dossier à une personne tierce, comment procéder ?

- *Il n'est pas possible de partager un seul dossier dans le cadre de la fonctionnalité de gestion des accès partagés. L'intégralité des dossiers d'un bénéficiaire est partagé, y compris ceux de l'historique.*



Les invitations d'accès ont-elles un délai d'expiration ?

- *Oui, ce délai est fixé à 30 jours.*



Est-il possible de révoquer un accès, même si aucune date de fin d'accès n'a été définie ?

- *Il est tout à fait possible de révoquer un accès à tout moment, indépendamment du paramétrage de la date de fin d'accès.*



Est-il possible de partager l'accès à un dossier en cours de saisie ?

- *Lorsque le dossier est à l'état « En cours de saisie » (i.e. brouillon), l'utilisateur dispose uniquement d'un accès au récapitulatif du dossier via le bouton « Accéder au récapitulatif ». Il peut alors visualiser les champs saisis par le propriétaire du compte mais ne peut pas participer à la saisie du formulaire.*



Est-il possible de modifier un dossier partagé avec moi ?

- *Le partage se fait pour le moment uniquement en consultation.*
- *La fonctionnalité de demande de modification (i.e. flux 5) sera accessible dans une version ultérieure, uniquement dans le cadre d'un partage à un second parent.*

Questions fréquentes



Quelle est la différence entre la notion d'invitation d'accès et de droit d'accès ?

- *Tant qu'une invitation n'est pas acceptée, elle n'est pas considérée comme un droit d'accès. Dès lors qu'une invitation d'accès est acceptée, celle-ci devient un droit d'accès.*



L'utilisateur est-il notifié lorsqu'un évènement se produit en lien avec les accès partagés ?

- *Oui, un système de notifications (par mail et dans l'application) a été mis en place afin d'informer les usagers des évènements suivants :*
 - **Pour l'invitant** : notifications relatives aux invitations d'accès (acceptée, refusée ou expirée) et aux droits d'accès (expiré ou annulé)
 - **Pour l'invité** : nouvelle invitation d'accès ou droit révoqué



Quels sont les différents statuts d'une invitation ou d'un droit ?

- *On distingue différents types de statuts pour une invitation d'accès ou un droit d'accès :*
 - **Invitation d'accès** : Envoyée, Acceptée, Refusée, Expirée
 - **Droit d'accès** : Actif, Expiré, Annulé



Est-il possible de partager des dossiers à une personne n'ayant pas de compte MDPH en ligne ?

- *Oui, il est tout à fait possible de partager un dossier à une personne n'ayant pas de compte MDPH en ligne. Cependant, afin d'accéder au(x) dossier(s) partagé(s), l'invité devra nécessairement se créer un compte.*
- *Note : la fonctionnalité de refus d'accès est accessible hors connexion.*



Sommaire

I. Invitant

- A. Partager un accès
- B. Gérer le partage des accès

II. Invité

- A. Accéder à un dossier partagé avec moi
- B. Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi



Partager un accès

Pour l'invitant

Partager un accès à des dossiers

Voici les différentes actions à réaliser pour partager un accès à des dossiers.

Pour moi-même

The screenshot shows the 'Mon dossier' tab selected in the top navigation bar. Below the navigation bar, there is a message: 'Afin de déposer une demande pour un bénéficiaire autre que vous-même, veuillez vous rendre dans l'onglet « Mes bénéficiaires ».' Below this, the section 'Mon dossier en cours' is displayed. It contains a card for 'Pratique Guide' with 'Dossier N° CN17fRiD6XtHK', status 'En cours', and 'Mis à jour le 02/03/2026'. On the right side of this card, there are two buttons: 'Gérer les accès' and 'Poursuivre la saisie'. A mouse cursor is pointing at the 'Gérer les accès' button.

1 Depuis la page d'accueil, cliquer sur « Gérer les accès» dans l'onglet « Mon dossier ».

Pour un bénéficiaire tiers

Mon espace MDPH en ligne

The screenshot shows the 'Mes bénéficiaires' tab selected in the top navigation bar. A mouse cursor is pointing at the 'Mes bénéficiaires' tab.

1 Depuis la page d'accueil cliquer sur l'onglet « Mes Bénéficiaires »

The screenshot shows the 'Mes bénéficiaires' tab selected. Below the navigation bar, there is a message: 'Cette section vous permet de déposer et suivre des dossiers de demande pour'. Below this, the section 'Mes profils bénéficiaires' is displayed. It contains a card for 'Partage Accès' with 'Dossier N° : CN1Eei7bBr14R' and 'Statut du dernier dossier : En cours'. On the right side of this card, there are two buttons: 'Gérer les accès' and 'Accéder au(x) dossier(s)'. A mouse cursor is pointing at the 'Gérer les accès' button.

2 Depuis « Mes bénéficiaires » cliquer sur le bouton « Gérer les accès » du bénéficiaire dont vous souhaitez partager les dossiers.



Partager un accès à des dossier

Dans la page de gestion des accès aux dossiers, cliquer sur « Ajouter un accès »

2

Cliquer sur « Ajouter un accès »

← **Gestion des accès à mes dossiers**

Liste des accès partagés

Aucun accès n'est actuellement partagé

Ajouter un accès



Partager un accès à des dossiers

Après avoir cliqué sur le bouton « Ajouter un accès », vous êtes redirigé vers la saisie des informations de l'utilisateur invité.

← Ajout d'un accès à mes dossiers

3

Remplir les informations du formulaire de partage d'accès.

Les champs avec une étoile (*) sont obligatoires.

Informations sur l'utilisateur invité

* E-mail

Renseigner

Veillez saisir une adresse e-mail au format nom@domaine.com.

* Je confirme l'adresse e-mail

Renseigner

Veillez saisir une adresse e-mail au format nom@domaine.com.

* Numéro de téléphone portable

+33 (0) _ _ _ _ _

Veillez renseigner les neuf chiffres du numéro de téléphone mobile (sans le « 0 » initial). Un code d'accès à usage unique sera envoyé par SMS à ce numéro après acceptation de l'invitation.

* Rôle de la personne invitée

Sélectionner

Le rôle que vous choisirez (par exemple, « Second parent », « Curateur ») permettra d'attribuer les autorisations d'accès appropriées au dossier.

Date de fin

JJ / MM / AAAA

Laisser vide pour partager l'accès sans limite de durée.

* Consentement au partage des données

- ☐ Je consens à accorder à la personne détentrice de l'adresse mail et du numéro de téléphone mobile ci-dessus l'accès à mon identité et à l'ensemble des informations des dossiers de demande existants et futurs associés à mon compte dans MDPH en ligne dont je suis désigné comme bénéficiaire, y compris les justificatifs associés, l'état des demandes et les droits accordés par la MDPH. Je garderai à tout moment la possibilité d'annuler l'invitation ou de résilier l'accès quand celui-ci sera accepté.



Le numéro de téléphone portable permet à l'invité de recevoir un code de sécurité



La date de fin est obligatoire uniquement dans le cadre de la curatelle et de la tutelle.

Précédent

Partager l'accès



Partager un accès à des dossiers

Après avoir cliqué sur le bouton « Partager l'accès », une invitation est envoyée :
un message de confirmation s'affiche à l'écran côté invitant et l'invité est informé par mail et notification (s'il possède déjà un compte).

Côté invitant



Invitation envoyée



Votre invitation a bien été envoyée.

Côté invité

Invitation d'accès au(x) dossier(s)

Bonjour,

Dupont Marine vous invite à accéder à(aux) dossier(s) de l'un de ses bénéficiaires sur la plateforme MDPH en ligne.

Vous avez été désigné(e) comme Curateur, ce qui vous permet de consulter et suivre ses démarches en ligne.

Pour accepter ou refuser cette invitation, veuillez cliquer sur le bouton ci-dessous et suivre les étapes affichées à l'écran.

Répondre à l'invitation

Si vous pensez que ce message vous a été adressé par erreur, nous vous invitons à nous l'indiquer en cliquant sur le lien suivant : [signaler une erreur de destinataire](#).

Cordialement, MDPH en ligne
<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Notification (si compte)

 Notifications ^

 Vous avez reçu une nouvelle invitation d'accès aux dossiers d'un bénéficiaire

[Voir le détail](#)



Le bouton « **Voir le détail** » permet à l'invité d'accéder à l'invitation et d'y répondre. Il peut :

- Refuser : [cf. partie 1 Refuser une invitation](#)
- Accepter : [cf. partie 2 Accepter une invitation](#)



Gérer le partage d'accès

Pour un invitant

Gérer les accès partagés

Depuis la section « Mon compte » ou depuis un profil bénéficiaire dans « Mes bénéficiaires », en cliquant sur « Gérer les accès », l'utilisateur peut accéder à l'ensemble des actions disponibles.



Partie 1

Annuler une invitation



Partie 2

Modifier des droits d'accès



Partie 3

Révoquer des droits



Pour chaque action réalisée sur un partage d'accès, une trace est enregistrée dans l'historique de partage des accès.

Gérer les accès partagés

Partie 1 : Annuler une invitation

Il est possible d'annuler une invitation adressée à un contact qui n'a pas encore validé l'accès à votre dossier.

1 Cliquer sur le bouton « Annuler l'invitation ».

← Gestion des accès aux dossiers de Dupetit Georges

Liste des accès partagés

Ajouter un accès

Vous pouvez gérer les droits d'accès que vous avez accordé à d'autres utilisateurs.

	Marianne Santos	Rôle : Second parent ⓘ	Date de fin de droit : Non définie	Révoquer l'accès	Modifier
	equipeteleservice.mdphe@cnsa.fr	Rôle : Second parent ⓘ	Date de fin de droit : Non définie	Annuler l'invitation	



2 Sélectionner un motif d'annulation puis cliquer sur « Oui, annuler l'invitation »

Confirmer l'annulation de l'invitation



Confirmez-vous l'annulation de l'invitation envoyée à equipeteleservice.mdphe@cnsa.fr ?

Attention : cette action est immédiate et irréversible.

Une fois l'invitation annulée, l'utilisateur dont l'adresse equipeteleservice.mdphe@cnsa.fr ne pourra plus accepter l'accès au(x) dossier(s) de Dupetit Georges.
Pour lui redonner accès, vous devrez lui envoyer une nouvelle invitation.

Renseigner

Veillez indiquer la raison de l'annulation de cette invitation afin d'en informer la personne concernée.

Annuler

Oui, annuler l'invitation



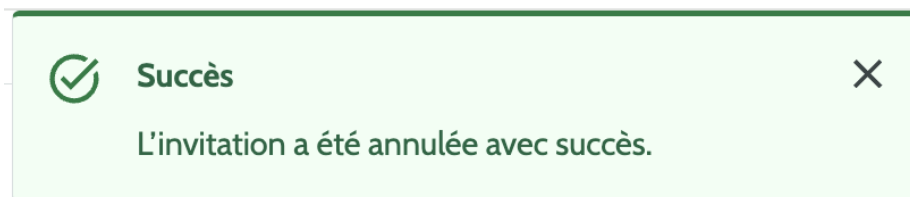
Une notification par mail est envoyée à l'invité.

Gérer les accès partagés

Partie 1 : Annuler une invitation

Après avoir cliqué sur le bouton « Oui, annuler l'invitation », un message de confirmation s'affiche pour l'invitant, et un email est envoyé à l'invité.

Côté invitant



Côté invité

Invitation d'accès au(x) dossier(s) d'un bénéficiaire annulée

Bonjour,

Nous vous informons que **Santos Marianne** a annulé l'invitation d'accès au(x) dossier(s) de l'un de ses bénéficiaires sur MDPH en ligne, pour le motif suivant : type de droit inapproprié

Si vous avez besoin d'un nouvel accès, veuillez contacter directement **Santos Marianne**

**Cordialement,
MDPH en ligne**

Gérer les accès partagés

Partie 2 : Modifier un accès

Il est possible de modifier la date de fin des droits d'accès d'un utilisateur disposant de droits actifs sur le dossier partagé.

1

Cliquer sur le bouton « Modifier ».

← Gestion des accès aux dossiers de Coconut Clarisse

Liste des accès partagés

Ajouter un accès

Vous pouvez gérer les droits d'accès que vous avez accordé à d'autres utilisateurs.



Morgane Multiprofiles-zero

Rôle : Curateur ⓘ

Date de fin de droit : 11/10/2028

Révoquer l'accès

Modifier



test-accespartages@cnsa.fr

Rôle : Bénéficiaire majeur sous tutelle ⓘ

Date de fin de droit : Non définie

Annuler l'invitation

2

Sélectionner une date de fin de droit puis cliquer sur « Modifier les droits d'accès »

Modification de droit d'accès



Vous êtes sur le point de modifier le droit d'accès :

- Accordé à : **Multiprofiles-zero Morgane**
- Sur les dossiers de : **Coconut Clarisse**
- Rôle : **Curateur**
- Date de fin : **11/10/2028**

Seule la date de fin de l'accès peut être modifiée.

* Date de fin de droit

JJ / MM / AAAA



Annuler

Modifier les droits d'accès



Une notification par mail est envoyée à l'utilisateur dont l'accès a été modifié.

Gérer les accès partagés

Partie 3 : Révoquer un accès

Il est possible de révoquer l'accès d'un utilisateur disposant de droits actifs sur un dossier.

1 Cliquer sur le bouton « Modifier ».

← Gestion des accès aux dossiers de Acces Attribués

Liste des accès partagés Ajouter un accès

Vous pouvez gérer les droits d'accès que vous avez accordé à d'autres utilisateurs.

 Louis Jean	Rôle : Co-tuteur ⓘ	Date de fin de droit : 12/05/2026	Révoquer l'accès Modifier
 testbenef@cnsa-teleservice.fr	Rôle : Bénéficiaire majeur sous tutelle ⓘ	Date de fin de droit : Non définie	Annuler l'invitation
 testcotu@cnsa-teleservice.fr	Rôle : Co-tuteur ⓘ	Date de fin de droit : 19/03/2026	Annuler l'invitation

2 Sélectionner un motif puis cliquer sur « Oui, révoquer l'accès »

Confirmer la révocation d'accès ×

Confirmez-vous la révocation de l'accès de Jean Louis (testmp@outlook.fr) ?

⚠ Attention : cette action est immédiate et irréversible.

Une fois l'accès révoqué, l'utilisateur Jean Louis ne pourra plus accéder au(x) dossier(s) de Acces Attribués.
Pour lui redonner accès, vous devrez lui envoyer une nouvelle invitation.

* Motif de la révocation

Renseigner

Veillez indiquer le motif de la révocation de cet accès afin d'en informer la personne concernée.

Annuler

Oui, révoquer l'accès



Une notification par mail est envoyée à l'utilisateur dont l'accès a été révoqué.

Gérer les accès partagés

Partie 3 : Révoquer un accès

Après avoir cliqué sur le bouton « Oui, révoquer l'accès », un message de confirmation s'affiche pour l'invitant, tandis qu'une notification et un email sont envoyés à l'invité.

Côté invité

Accès au(x) dossier(s) révoqué

Bonjour,

Nous vous informons que **Santos Marianne** a révoqué votre accès au(x) dossier(s) de l'un de ses bénéficiaires sur MDPH en ligne pour le motif suivant : fin de la mesure de protection judiciaire

Vous n'avez désormais plus accès à ses dossiers.

Si vous avez besoin d'un nouvel accès, veuillez contacter directement **Santos Marianne** pour qu'il vous envoie une nouvelle

Cordialement,
MDPH en ligne

 Notifications ^

 Votre droit d'accès aux dossiers d'un bénéficiaire a été révoqué

[Voir le détail](#)

Après avoir cliqué sur « Voir le détail », l'invité est dirigé vers l'onglet « Dossier partagés avec moi » et peut cliquer sur « J'ai compris » pour supprimer la notification.

Liste des dossiers partagés

Accès révoqué

Nous vous informons que votre accès au dossier de **Du jardin Marc** a été révoqué pour le motif suivant : **Fin de la mesure de protection judiciaire**

Vous ne pouvez donc plus accéder à ces dossiers.

[J'ai compris](#)

Gérer les accès partagés

Partie 4 : Voir l'historique

Sur la page de gestion des accès, l'historique des actions est affiché en bas. Cette section regroupe tous les changements d'état liés aux invitations et aux accès partagés.

Historique des actions

Consulter la liste détaillée des actions et des accès accordés pour chaque personne avec qui vous avez partagé ce dossier

Le 18/03/2026
à 14:49

Modification des droits d'accès accordés à Jean Louis (testmp@outlook.fr)
Rôle : Co-tuteur
Date de fin de droit : 30/04/2026

Le 18/03/2026
à 10:16

Acceptation de l'invitation envoyée à Jean Louis (testmp@outlook.fr)
Rôle : Co-tuteur

Le 18/03/2026
à 10:13

Envoi d'une invitation à testcotu@cnsa-teleservice.fr
Rôle : Co-tuteur
Date de fin de droit : 19/03/2026

Le 18/03/2026
à 10:13

Envoi d'une invitation à testbenef@cnsa-teleservice.fr
Rôle : Bénéficiaire majeur sous tutelle
Date de fin de droit : Non définie

Le 18/03/2026
à 10:11

Envoi d'une invitation à testmp@outlook.fr
Rôle : Co-tuteur
Date de fin de droit : 12/05/2026

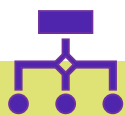


Accéder à un dossier partagé avec moi

Pour l'invité

Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Voici l'ensemble des étapes à suivre par un invité pour accéder à un dossier partagé sur MDPH en ligne. Veuillez cliquer sur les étapes afin d'être redirigé vers les pages présentant les actions détaillées à réaliser.



Étape 1

Accéder à l'onglet
des dossiers
partagés



Étape 2

Accepter une
invitation



Étape 3

Consulter le
dossier partagé

Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Étape 1 : Accéder à l'onglet des dossiers partagés

Pour accéder à l'onglet des dossiers partagés avec vous, veuillez réaliser les actions suivantes :



Cas 1 : Vous avez déjà un compte MDPH en ligne

Invitation d'accès au(x) dossier(s)

Bonjour,

Dupont Marine vous invite à accéder à(aux) dossier(s) de l'un de ses bénéficiaires sur la plateforme MDPH en ligne.

Vous avez été désigné(e) comme Curateur, ce qui vous permet de consulter et suivre ses démarches en ligne.

Pour accepter ou refuser cette invitation, veuillez cliquer sur le bouton ci-dessous et suivre les étapes affichées à l'écran.

Répondre à l'invitation



Si vous pensez que ce message vous a été adressé par erreur, nous vous invitons à nous l'indiquer en cliquant sur le lien suivant : [signaler une erreur de destinataire](#).

Cordialement, MDPH en ligne
<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

1

Cliquer sur le bouton « Répondre à l'invitation »
du mail d'invitation reçu

Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Étape 1 : Accéder à l'onglet des dossiers partagés

Pour accéder à l'onglet des dossiers partagés avec vous, veuillez réaliser les actions suivantes :



Cas 1 : Vous avez déjà un compte MDPH en ligne

Dupont Marine vous invite à accéder à un ou plusieurs dossiers



Action requise : accepter ou refuser l'invitation

Dupont Marine souhaite partager un ou plusieurs dossiers avec vous avec le rôle **Curateur**, vous conférant les droits suivants :

- Consultation de l'ensemble des éléments du ou des dossiers ;
- Suivi de l'évolution du traitement des dossiers et des demandes associées.

Pour donner suite à cette invitation, veuillez choisir une réponse ci-dessous.

Accepter l'invitation

1 Cliquez sur « **Me connecter** ».

2 Après vous être connecté(e) au compte associé à l'adresse e-mail **mlska@testcnsa.fr**, accédez à l'onglet « **Dossiers partagés avec moi** » de votre espace personnel pour retrouver l'invitation d'accès de **Dupont Marine**.

Me connecter



2

Cliquer sur le bouton « Me connecter » pour accepter l'invitation

Refuser l'invitation

Si vous ne souhaitez pas donner suite à cette invitation, cliquez sur le bouton ci-dessous.

Je refuse



Le bouton « **Je refuse** » permet de refuser directement l'invitation, sans avoir à se connecter. Veuillez suivre [la partie 1 Refuser une invitation](#) présentée dans les slides suivantes.

Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Étape 1 : Accéder à l'onglet des dossiers partagés

Pour accéder à l'onglet des dossiers partagés avec vous, veuillez réaliser les actions suivantes :



Cas 1 : Vous avez déjà un compte MDPH en ligne



MDPH en ligne
Gérez vos demandes en ligne

Je me connecte à mon espace personnel

Utiliser FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Ou

Utiliser mes identifiants personnels

Les champs avec une étoile (*) sont obligatoires.

* Adresse e-mail

✉ mlka@testcnsa.fr

Veillez saisir une adresse e-mail au format nom@domaine.com.

* Mot de passe

🔒

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

3

Se connecter au compte MDPH en ligne via l'adresse mail invitée et le mot de passe associé (ou via FranceConnect) puis cliquer sur le bouton « Se connecter ».

Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Étape 1 : Accéder à l'onglet des dossiers partagés

Pour accéder à l'onglet des dossiers partagés avec vous, veuillez réaliser les actions suivantes :



Cas 2 : Vous n'avez pas de compte MDPH en ligne

Invitation d'accès au(x) dossier(s)

Bonjour,

Dupont Marine vous invite à accéder à(aux) dossier(s) de l'un de ses bénéficiaires sur la plateforme MDPH en ligne.

Vous avez été désigné(e) comme Bénéficiaire majeur sous tutelle, ce qui vous permet de consulter et suivre ses démarches en ligne.

Pour accepter ou refuser cette invitation, veuillez cliquer sur le bouton ci-dessous et suivre les étapes affichées à l'écran.

Répondre à l'invitation

Si vous pensez que ce message vous a été adressé par erreur, nous vous invitons à nous l'indiquer en cliquant sur le lien suivant : [signaler une erreur de destinataire](#).

Cordialement, MDPH en ligne
<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

1

Cliquer sur le bouton « Répondre à l'invitation »
du mail d'invitation reçu

Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Étape 1 : Accéder à l'onglet des dossiers partagés

Pour accéder à l'onglet des dossiers partagés avec vous, veuillez réaliser les actions suivantes :



Cas 2 : Vous n'avez pas de compte MDPH en ligne

Dupont Marine vous invite à accéder à un ou plusieurs dossiers

Action requise : accepter ou refuser l'invitation

Dupont Marine souhaite partager un ou plusieurs dossiers avec vous avec le rôle **Bénéficiaire majeur sous tutelle**, vous conférant les droits suivants :

- Consultation de l'ensemble des éléments du ou des dossiers ;
- Suivi de l'évolution du traitement des dossiers et des demandes associées.

Pour donner suite à cette invitation, veuillez choisir une réponse ci-dessous.

Accepter l'invitation

- 1 Cliquez sur « **Créer mon compte** ».
- 2 Inscrivez-vous avec l'adresse e-mail **pasdec Compte@test-cnsa.fr**.
- 3 Une fois connecté(e) à ce nouveau compte, accédez à l'onglet « **Dossiers partagés avec moi** » de votre espace personnel pour retrouver l'invitation d'accès de **Dupont Marine**.

Créer mon compte

2

Cliquer sur le bouton « Créer mon compte » pour accepter l'invitation

Refuser l'invitation

Si vous ne souhaitez pas donner suite à cette invitation, cliquez sur le bouton ci-dessous.

Je refuse



Le bouton « **Je refuse** » permet de refuser directement l'invitation, sans avoir à se connecter. Veuillez suivre [la partie 1 Refuser une invitation](#) présentée dans les slides suivantes.

Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Étape 1 : Accéder à l'onglet des dossiers partagés

Pour accéder à l'onglet des dossiers partagés avec vous, veuillez réaliser les actions suivantes :



Cas 2 : Vous n'avez pas de compte MDPH en ligne

Créer un compte sur MDPH en ligne



Le site « MDPH en ligne » ne permet pas de déposer des demandes dans tous les départements.

Avant de créer un compte et de déposer une demande, nous vous invitons à vérifier via le lien ci-dessous que la MDPH de votre département, ou du département du bénéficiaire de la demande s'il s'agit d'un tiers, est bien utilisatrice de MDPH en ligne.

[Liste des MDPH utilisatrices de MDPH en ligne](#)

Informations personnelles

Les champs avec une étoile (*) sont obligatoires.

* Nom de naissance

Renseigner

Nom d'usage

Renseigner

* Prénom

Renseigner

Veuillez saisir votre premier prénom uniquement dans le champ « Prénom ». Si votre prénom est composé, veuillez le saisir avec le tiret. Par exemple : Jean-Baptiste.

3

Se créer un compte MDPH en ligne via avec **l'adresse mail invité** en suivant le processus décrit dans la fiche pratique « Connexion et Création de Compte ».

Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Étape 2 : Accepter une invitation

Après avoir accédé à votre compte, vous êtes redirigé vers l'onglet « Dossiers partagés avec moi » :

The screenshot shows the 'Mon espace MDPH en ligne' interface. At the top, there is a header with the 'cnsa' logo, 'MDPH en ligne', and a notification bell. The main navigation bar includes 'Mon dossier', 'Mes bénéficiaires', 'Dossiers partagés avec moi' (highlighted with a red dot), 'Infos pratiques', and 'Contacter une MDPH'. A purple callout box on the right explains that the 'Dossiers partagés avec moi' tab appears when the account owner receives an invitation to share access to a dossier. Below the navigation bar, a message states: 'Cette page vous donne accès aux dossiers qui ont été partagés avec vous par d'autres utilisateurs.' A link 'Accéder à l'historique de mes dossiers →' is visible. The 'Liste des dossiers partagés' section shows an 'Invitation d'accès en attente de réponse' from 'Dupont Marine' to share one or more dossiers with the role of 'Curateur'. The invitation lists the right of 'Consultation de l'ensemble des éléments du ou des dossiers'. At the bottom of the invitation, there are two buttons: 'Je refuse l'invitation' (red) and 'J'accepte l'invitation' (purple). A mouse cursor is clicking on the 'J'accepte l'invitation' button. A green callout box with the number '4' instructs the user to 'Cliquer sur le bouton « J'accepte l'invitation »'.

Mon espace MDPH en ligne

Mon dossier Mes bénéficiaires **Dossiers partagés avec moi** Infos pratiques Contacter une MDPH

Cette page vous donne accès aux dossiers qui ont été partagés avec vous par d'autres utilisateurs.

Liste des dossiers partagés

Accéder à l'historique de mes dossiers →

Invitation d'accès en attente de réponse

Dupont Marine souhaite partager avec vous un ou plusieurs dossier(s) avec le rôle **Curateur**, vous conférant les droits suivants :

- Consultation de l'ensemble des éléments du ou des dossiers ;

Je refuse l'invitation **J'accepte l'invitation**

4 Cliquer sur le bouton « J'accepte l'invitation ».

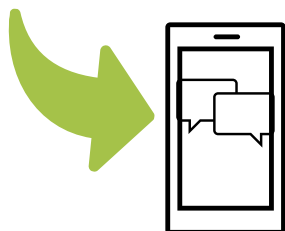
Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Étape 2 : Accepter une invitation

Après avoir cliqué sur le bouton « J'accepte l'invitation », un code de vérification est envoyé par SMS au numéro de téléphone renseigné par l'invitant et une fenêtre s'affiche avec les fonctionnalités suivantes :

5

Consulter vos SMS pour trouver le message du code de vérification



Le lien « **Recevoir un nouveau code** » permet de demander de **renvoyer un code de vérification** si le précédent n'a pas été reçu ou a expiré.

Confirmer l'acceptation de l'invitation

Vérification de sécurité requise
Pour finaliser et sécuriser l'acceptation de votre invitation, nous vous avons envoyé un code de vérification à usage unique.

✓ **Un code de vérification vous a été envoyé par SMS au *****7792**
Le code est valable 30 minutes. Au-delà, il sera invalidé et vous devrez en demander un nouveau.
Si vous n'avez pas reçu le code, vérifiez :

- Que le numéro de téléphone portable est correct. Sinon veuillez contacter la personne qui vous a invité pour qu'elle vous renvoie une invitation avec le numéro correct.
- Que votre téléphone n'est pas en mode "avion" ou "ne pas déranger".

* Veuillez saisir le code de sécurité ci-dessous :

[Recevoir un nouveau code](#)

J'accepte l'invitation d'accès

6

Saisir le code reçu

7

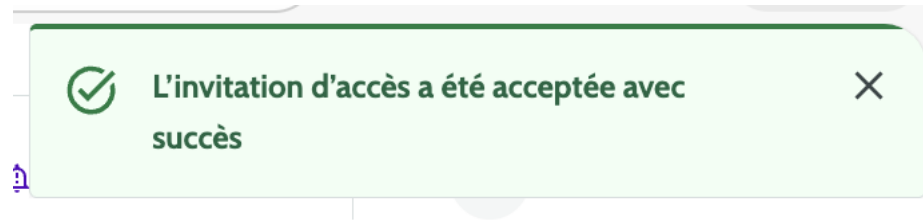
Cliquer sur le bouton « J'accepte l'invitation d'accès »

Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

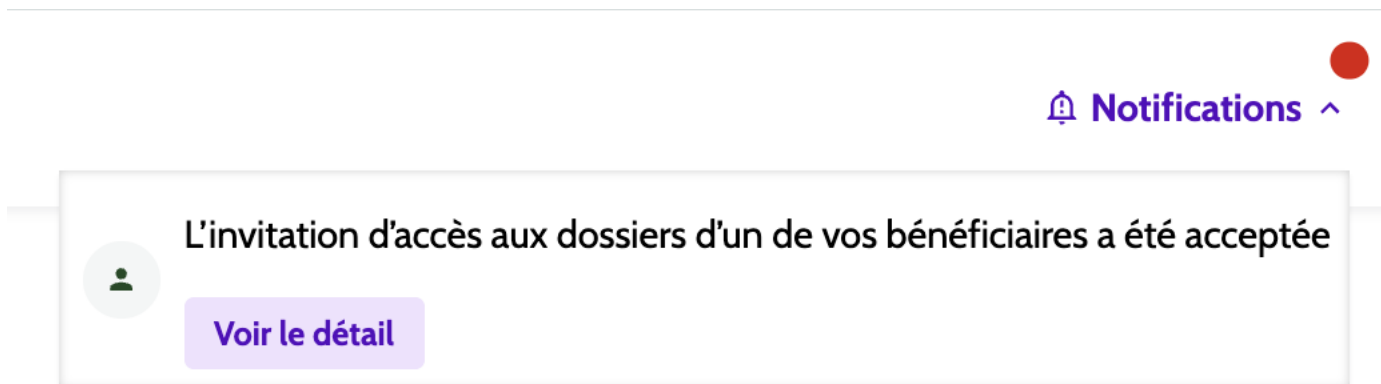
Étape 2 : Accepter une invitation

Après avoir cliqué sur le bouton « J'accepte l'invitation d'accès », un message de confirmation s'affiche pour l'invité et une notification s'affiche pour l'invitant.

Côté invité



Côté invitant



Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Étape 3 : Consulter le dossier partagé

Après avoir cliqué sur le bouton « J'accepte l'invitation d'accès », vous êtes redirigé vers la page ci-dessous :

Mon espace MDPH en ligne

[Mon dossier](#)[Mes bénéficiaires](#)[Dossiers partagés avec moi](#)[Infos pratiques](#)[Contacter une MDPH](#)

Cette page vous donne accès aux dossiers qui ont été partagés avec vous par d'autres utilisateurs.

Liste des dossiers partagés

Richard Alain	
Droits d'accès :	Curateur
Fin de droit :	26/12/2029
Propriétaire :	Dupont Marine
Annuler mon accès Accéder au(x) dossier(s)	



La date de fin de droit est obligatoire uniquement pour les droits d'accès de type **curateur ou co-tuteur**. Certains dossiers peuvent donc être affichés sans date de fin de droit.

8

Cliquer sur le bouton « Accéder au(x) dossier(s) »

Accéder à un dossier partagé avec moi – pour l'invité

Étape 3 : Consulter le dossier partagé

Vous accédez à la page de suivi du bénéficiaire partagé :

Mon espace MDPH en ligne

Mon dossier Mes bénéficiaires **Dossiers partagés avec moi** Infos pratiques Contacter une MDPH

Dossiers partagé avec moi > Richard Alain

← Dossier de Richard Alain - en cours

Richard Alain 

Dossier N° CN1i6DqJXjsu

Recevable



Mis à jour le 12/03/2026
Envoyé le 03/09/2025

Accéder à mon suivi de dossier

Droits attribués à Richard Alain

Pas de droit attribué

9

Cliquer sur le bouton « Accéder à mon suivi de dossier ». **Se rendre à la fiche pratique « Suivi de demande »** pour plus d'informations.



Si le **statut du dossier est « en cours »** (brouillon), l'accès permet uniquement de **consulter le récapitulatif du remplissage du dossier**.



Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi

Pour l'invité

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Voici l'ensemble des options de gestion des accès disponibles pour un invité dans MDPH en ligne. Ces options sont indépendantes et peuvent être réalisées selon la situation de l'utilisateur.

Cliquez sur un titre pour accéder aux pages correspondantes.



Partie 1

Refuser une invitation



Partie 2

Annuler un accès

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 1 : Refuser une invitation

Pour refuser une invitation de partage d'accès, veuillez réaliser les actions suivantes :



Cas 1 : Vous n'avez pas de compte MDPH en ligne

Invitation d'accès au(x) dossier(s)

Bonjour,

Dupont Marine vous invite à accéder à(aux) dossier(s) de l'un de ses bénéficiaires sur la plateforme MDPH en ligne.

Vous avez été désigné(e) comme Bénéficiaire majeur sous tutelle, ce qui vous permet de consulter et suivre ses démarches en ligne.

Pour accepter ou refuser cette invitation, veuillez cliquer sur le bouton ci-dessous et suivre les étapes affichées à l'écran.

Répondre à l'invitation

Si vous pensez que ce message vous a été adressé par erreur, nous vous invitons à nous l'indiquer en cliquant sur le lien suivant : [signaler une erreur de destinataire](#).

Cordialement, MDPH en ligne
<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

1

Cliquer sur le bouton « Répondre à l'invitation »
du mail d'invitation reçu

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 1 : Refuser une invitation

Pour refuser une invitation de partage d'accès, veuillez réaliser les actions suivantes :



Cas 1 : Vous n'avez pas de compte MDPH en ligne

Dupont Marine vous invite à accéder à un ou plusieurs dossiers



Action requise : accepter ou refuser l'invitation

Dupont Marine souhaite partager un ou plusieurs dossiers avec vous avec le rôle **Bénéficiaire majeur sous tutelle**, vous conférant les droits suivants :

- Consultation de l'ensemble des éléments du ou des dossiers ;
- Suivi de l'évolution du traitement des dossiers et des demandes associées.

Pour donner suite à cette invitation, veuillez choisir une réponse ci-dessous.

Accepter l'invitation

- 1 Cliquez sur « **Créer mon compte** ».
- 2 Inscrivez-vous avec l'adresse e-mail **pasdecompte@test-cnsa.fr**.
- 3 Une fois connecté(e) à ce nouveau compte, accédez à l'onglet « **Dossiers partagés avec moi** » de votre espace personnel pour retrouver l'invitation d'accès de **Dupont Marine**.

Créer mon compte

2

Cliquer sur le bouton « Je refuse »

Refuser l'invitation

Si vous ne souhaitez pas donner suite à cette invitation, cliquez sur le bouton ci-dessous.



Le bouton « **Je refuse** » permet de refuser directement l'invitation, sans avoir à se connecter. Veuillez suivre [la partie 1 Refuser une invitation](#) présentée dans les slides suivantes.

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 1 : Refuser une invitation

Pour refuser une invitation de partage d'accès, veuillez réaliser les actions suivantes :



Cas 2 : Vous avez déjà un compte MDPH en ligne



MDPH en ligne
Gérez vos demandes en ligne

Je me connecte à mon espace personnel

Utiliser FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Ou

Utiliser mes identifiants personnels

Les champs avec une étoile (*) sont obligatoires.

* Adresse e-mail

✉ mlska@testcnsa.fr

Veillez saisir une adresse e-mail au format nom@domaine.com.

* Mot de passe

🔒

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

1

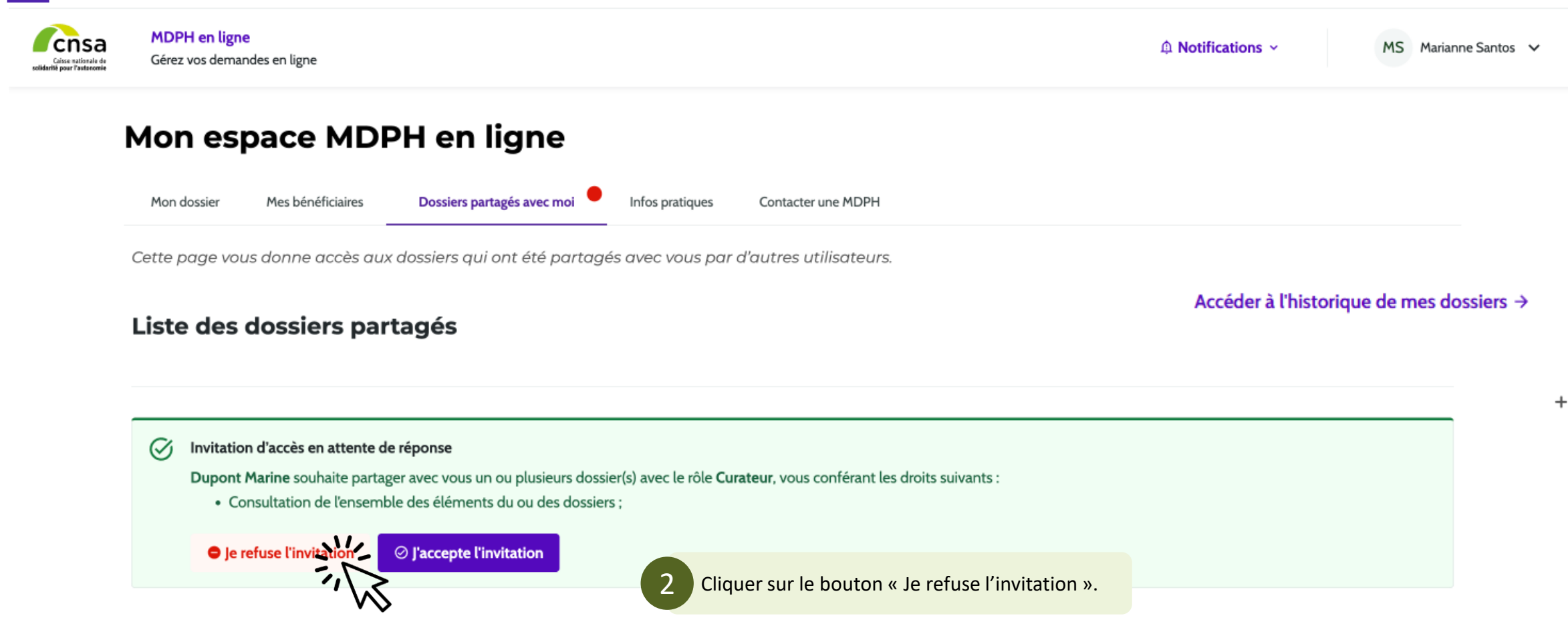
Se connecter au compte MDPH en ligne via l'adresse mail invitée et le mot de passe associé (ou via FranceConnect) puis cliquer sur le bouton « Se connecter ».

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 1 : Refuser une invitation

Pour refuser une invitation de partage d'accès, veuillez réaliser les actions suivantes :

Cas 2 : Vous avez déjà un compte MDPH en ligne



The screenshot shows the 'Mon espace MDPH en ligne' interface. At the top, there is a header with the 'cnsa' logo, the text 'MDPH en ligne' and 'Gérez vos demandes en ligne', a 'Notifications' dropdown, and a user profile 'MS Marianne Santos'. Below the header, the main title 'Mon espace MDPH en ligne' is followed by a navigation bar with tabs: 'Mon dossier', 'Mes bénéficiaires', 'Dossiers partagés avec moi' (highlighted with a red dot), 'Infos pratiques', and 'Contacter une MDPH'. A message states: 'Cette page vous donne accès aux dossiers qui ont été partagés avec vous par d'autres utilisateurs.' To the right, there is a link 'Accéder à l'historique de mes dossiers →'. Below this, the section 'Liste des dossiers partagés' is shown. A green box contains an 'Invitation d'accès en attente de réponse' from 'Dupont Marine' to share one or more files with the role of 'Curateur'. The invitation lists the right to 'Consultation de l'ensemble des éléments du ou des dossiers;'. At the bottom of the box are two buttons: 'Je refuse l'invitation' (highlighted with a red circle and a mouse cursor) and 'J'accepte l'invitation'. A callout box with the number '2' points to the 'Je refuse l'invitation' button, with the text 'Cliquer sur le bouton « Je refuse l'invitation »'.

2 Cliquer sur le bouton « Je refuse l'invitation ».

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 1 : Refuser une invitation

Pour refuser une invitation de partage d'accès, veuillez réaliser les actions suivantes :

Confirmer le refus de l'invitation

Confirmez-vous le refus de l'invitation d'accès envoyée par Dupont Marine ?

⚠ Une fois l'invitation refusée, vous ne pourrez pas accéder au(x) dossier(s).

Pour réobtenir une invitation d'accès, vous devrez contacter le propriétaire des dossiers pour lui demander une nouvelle invitation.

* Motif du refus

Sélectionner

Veuillez indiquer la raison de votre refus, qui sera communiquée à la personne vous ayant invité.

Annuler Oui, je refuse l'invitation

3

Cliquer sur la petite flèche pour afficher le menu déroulant du motif de refus.

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 1 : Refuser une invitation

Confirmer le refus de l'invitation

Fin de la mesure de protection judiciaire

Changement de situation

Non spécifié

Type de droit inapproprié

Erreur de destinataire

Numéro de téléphone portable erroné

Sélectionner ^

Veuillez indiquer la raison de votre refus, qui sera communiquée à la personne vous ayant invité.

Annuler

Oui, je refuse l'invitation

4

Choisir un motif de refus de l'invitation

5

Cliquer sur le bouton « Oui, je refuse l'invitation ».

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 1 : Refuser une invitation

Après avoir cliqué sur le bouton « Oui, je refuse l'invitation », un message de confirmation s'affiche en haut à droite de l'écran et un mail de notification est envoyé à l'invitant. Si aucune autre invitation ou dossier partagé n'est disponible, vous êtes redirigé vers la page d'accueil et l'onglet « Dossiers partagés avec moi » disparaît.

Côté invité

Mon espace MDPH en ligne

[Mon dossier](#) [Mes bénéficiaires](#) [Infos pratiques](#) [Contacter une MDPH](#)

Afin de déposer une demande pour un bénéficiaire autre que vous-même, veuillez vous rendre dans l'onglet « Mes bénéficiaires ».

Mon dossier en cours

[Gérer les accès](#) [Déposer une demande](#)

Pas de dossier en cours

Côté invitant

Refus d'invitation

Bonjour,

Nous vous informons que l'invitation envoyée à l'adresse e-mail **marie-line.skaff@fr.ey.com** pour accéder aux dossiers de **Richard Alain** dans MDPH en ligne a été refusée pour le motif suivant :
Type de droit inapproprié.

Si vous souhaitez réinviter cette personne, vous pouvez lui envoyer une nouvelle invitation depuis votre espace MDPH en ligne.

Cordialement,
MDPH en ligne



Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 2 : Annuler un accès

Pour annuler un accès à un dossier partagé, veuillez réaliser les actions suivantes :

Mon espace MDPH en ligne

1 Ouvrir l'onglet « Dossiers partagés avec moi »

Mon dossier

Mes bénéficiaires

Dossiers partagés avec moi

Infos pratiques

Contactez une MDPH

Cette page vous donne accès aux dossiers qui ont été partagés avec vous par d'autres utilisateurs.

Liste des dossiers partagés

Richard Alain	
Droits d'accès :	Curateur
Fin de droit :	26/12/2029
Propriétaire :	Dupont Marine
Annuler mon accès Accéder au(x) dossier(s)	

Santos Marianne	
Droits d'accès :	Bénéficiaire majeur sous tutelle
Fin de droit :	Non définie
Propriétaire :	Dupont Marine
Annuler mon accès Accéder au(x) dossier(s)	

2 Cliquer sur le bouton « Annuler mon accès ».

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 2 : Annuler un accès

Pour annuler un accès à un dossier partagé, veuillez réaliser les actions suivantes :

Confirmer l'annulation de mon accès

Souhaitez-vous annuler votre droit d'accès au(x) dossier(s) de Richard Alain ?

!

Attention : cette action est immédiate et irréversible.
Une fois que vous aurez annulé cet accès, vous **ne pourrez plus accéder au(x) dossier(s) de Richard Alain.**
Pour obtenir de nouveau un accès, vous devrez contacter le propriétaire des dossiers pour qu'il vous invite à nouveau.

* Motif de l'annulation

Sélectionner

Veuillez indiquer la raison de l'annulation de cette invitation afin d'en informer la personne concernée.

Annuler

Oui, j'annule mon accès

2

Cliquer sur la petite flèche pour afficher la liste déroulante du motif de l'annulation.

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 2 : Annuler un accès

Pour accéder à l'historique des dossiers, veuillez réaliser les actions suivantes :

Confirmer l'annulation de mon accès

Souhaitez-vous annuler votre droit d'accès au(x) dossier(s) de Richard Alain ?

- Fin de la mesure de protection judiciaire
- Changement de situation
- Non spécifié
- Type de droit inapproprié
- Erreur de destinataire

Sélectionner

Veuillez indiquer la raison de l'annulation de cette invitation afin d'en informer la personne concernée.

Annuler Oui, j'annule mon accès

3 Choisir le motif de l'annulation de l'accès.

4 Cliquer sur le bouton « Oui, j'annule mon accès ».

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 2 : Annuler un accès

Après avoir cliqué sur le bouton « Oui, j'annule mon accès », un message de confirmation s'affiche en haut à droite de l'écran et une notification en ligne ainsi qu'un mail sont envoyés à l'invitant (voir page suivante)

Les dossiers partagés ne sont plus accessibles dans l'onglet « Dossiers partagés avec moi ».

Côté invité

Mon espace MDPH en ligne

Mon dossier Mes bénéficiaires **Dossiers partagés avec moi** Infos pratiques Contacter une MDPH

Cette page vous donne accès aux dossiers qui ont été partagés avec vous par d'autres utilisateurs.

Liste des dossiers partagés

Santos Marianne

Droits d'accès : Bénéficiaire majeur sous tutelle

Fin de droit : Non définie

Propriétaire : Dupont Marine

[Annuler mon accès](#) [Accéder au\(x\) dossier\(s\)](#)

Dupetit Georges

Droits d'accès : Second parent

Fin de droit : Non définie

Propriétaire : Dupont Marine

[Annuler mon accès](#) [Accéder au\(x\) dossier\(s\)](#)

✓ Le droit d'accès a été renoncé avec succès X

🔔 Notifications ▼

MS Marianne Santos ▼

Gérer les accès aux dossiers partagés avec moi – pour l'invité

Partie 2 : Annuler un accès

Après avoir cliqué sur le bouton « Oui, j'annule mon accès », une notification et un mail sont envoyés à l'invitant.

Côté invitant

Annulation du droit d'accès

Bonjour,

Nous vous informons que **Santos Marianne** a annulé le droit d'accès au(x) dossier(s) de l'un de vos bénéficiaires sur MDPH en ligne que vous lui avez accordé, pour le motif suivant : Type de droit inapproprié.

Si vous souhaitez accorder à cette personne un accès à nouveau, vous pouvez lui envoyer une nouvelle invitation depuis votre espace MDPH en ligne.

Cordialement,
MDPH en ligne

Notifications ^

Le droit d'accès aux dossiers d'un de vos bénéficiaires a été annulé

[Voir le détail](#)

< Gestion des accès aux dossiers de Richard Alain

Liste des accès partagés

[Ajouter un accès](#)

Historique des actions

Consulter la liste détaillée des actions et des accès accordés pour chaque personne avec qui vous avez partagé ce dossier

Le 20/03/2026
à 18:02

Renonciation aux accès de Santos Marianne (mlska@testcnsa.fr)

Rôle : Curateur

Le 20/03/2026
à 18:02

Acceptation de l'invitation envoyée à Santos Marianne (mlska@testcnsa.fr)

Rôle : Curateur



Après avoir cliqué sur « Voir le détail », l'invitant est dirigé vers la page de gestion des accès à son dossier.